



Syndicat National FORCE OUVRIERE Des Personnels de Préfecture

COMPTE RENDU Du Comité Technique Central des Préfectures du mercredi 21 mai 2014

En ouverture de séance, M. LALLEMENT secrétaire général du ministère de l'Intérieur a annoncé son départ pour un corps de contrôle. Il nous a rappelé sa vision du maintien d'une république une et indivisible, et non son éclatement en « baronnie ».

Cette décision personnelle de quitter le ministère est bien pour FO Préfectures le signe entre autres d'un désaccord sur l'avenir des préfectures.

1) Projet de décret portant modification du décret n° 2013-795 du 30 août 2013 modifiant l'article 26 du code civil et tendant à expérimenter de nouvelles modalités d'instruction des demandes de naturalisation et de réintégration ainsi que des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage.

Trois plate formes naturalisation ont été installées à titre expérimental dans les préfectures du Doubs, de Meurthe-et-Moselle et dans l'Oise. Un bilan devait être effectué en septembre pour la généralisation du dispositif au 1^{er} janvier 2015.

Pour FO, l'argument avancé par l'administration sur le report de l'expérimentation au premier trimestre 2015 (organisation des élections professionnelles le 4 décembre prochain) n'est pas recevable.

L'administration n'est toujours pas en mesure de nous communiquer la liste des plates formes sur le territoire ainsi que sa décision de généraliser l'entretien d'assimilation par la commission citoyenne.

Pour FO, la mise en place de cette commission, demandera des effectifs supplémentaires.

2) projet d'arrêté relatif à la création du comité technique spécial des préfectures et projet d'arrêté relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail central des préfectures

FO a obtenu que la composition de cette instance soit la réalité des votes des collègues aux Comités Techniques locaux au plus près du terrain.

FO a obtenu le MAINTIEN du CHSCT Central des préfectures. En effet, dans le contexte actuel des conditions de travail, il nous apparaît indispensable de maintenir cette instance nationale.

3) projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 fixant la liste et la localisation des emplois de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ainsi que la nouvelle bonification indiciaire affectée à ces emplois

L'administration a présenté une modification de l'intitulé et de la NBI des postes de CAIOM, modification de point NBI sur un poste dans les Yvelines (- 30 points), et dans les Bouches-du-Rhône (suppression d'un poste à 30 points et création d'un poste à 60 points).

La NBI des CAIOM est fixée par postes, par contre la NBI des agents est répartie à l'intérieur de l'enveloppe dédiée aux préfets.

Pour FO, c'est du BRICOLAGE, on retire des points de NBI à l'un pour donner à l'autre. FO a rappelé « NBI ZIZANIE ». Quand l'administration attribuera t'elle à chaque agent ce qui lui est dû. Un groupe de travail devrait être enfin prévu au 1 septembre 2014.

4) *Projet d'arrêté relatif à la restructuration de certains services en charge de l'instruction des demandes de passeports et projet d'arrêté fixant le montant de la prime de restructuration attribuée dans le cadre de la fermeture de certains services en charge de l'instruction des demandes de passeports.*

En l'absence de la présentation du décret (qui donne pouvoir au Préfet de région), FO demande le retrait de ces 2 points.

L'administration a maintenu la présentation des documents. Il y a eu un **vote UNANIMEMENT DEFAVORABLE.**

5) *Projet d'arrêté relatif à la création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur et Projet d'arrêté relatif à la création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les préfectures.*

Sur ces deux instances (CT et CHSCT), FO a rappelé son OPPOSITION à la fin du paritarisme.

FO rappelle que chaque collègue devra voter pour une liste, sans rature.

FO PREFECTURES a obtenu le vote sur sigle pour les préfectures dont l'effectif est inférieur à 100 agents plutôt que 50 comme le proposait l'administration.

Pour l'OUTRE MER et plus particulièrement Mayotte, Wallis et St Pierre et Miquelon FO PREFECTURES ne comprend pas la position de l'Administration qui n'a pas intégré la situation de nos collègues dans les modalités de vote des élections professionnelles.

L'administration a indiqué pour Mayotte que la mise en place d'un CT commun préfecture et périmètre police n'était pas arbitré et que WALLIS et Saint Pierre et Miquelon des textes d'organisation de leur CT serait proposé en local.

FO PREFECTURES rappelle son attachement au CT de préfecture au plus près de nos collègues.

6) *Points inscrits à l'ordre du jour par FO Préfectures*

FO juge anormal que l'administration n'informe pas nos collègues en poste concernés par le transfert des fonds européens en région (**FEDER.**)

Il n'y a pas de date quant à la parution du décret relatif à la gestion des fonds européens, actuellement à l'étude auprès du SGG et des projets de convention de gestion des agents. Le ministère rappelle que la circulaire reste applicable et que les préfets de région doivent obligatoirement suivre ces instructions lors des discussions avec les présidents de région !!!

FO se demande si **FAETON** sera un jour opérationnel, le FNPC est toujours d'actualité qu'en est-il réellement du nombre de dossiers « en souffrance » dans les services de préfecture. Une décision devrait être prise pour le 14 juillet.

Certains services sont même obligés de fermer leur service au public, alors que l'administration évoque une extension de QUALIPREF 2.0. .

L'Administration est satisfaite que la version FAETON 1 fonctionne !!!

L'ANTS depuis le 16 mars envoie un SMS pour informer de la disponibilité du titre au guichet des préfectures, à condition que l'utilisateur soit inscrit sur le site de l'ANTS.

Quant au bilan du **régime indemnitaire 2013**, les documents présentés étaient très light !!

A suivre donc lors de la réunion d'un prochain comité technique.